

Substance légale, mais risquée.



Depuis près de 13 ans, le GRIP Montréal se déplace dans une multitude de milieux pour offrir à la population de l'information sur les drogues. Constamment amenés à discuter avec les gens, nous découvrons une tendance commune à l'ensemble de la population. Depuis quelques années, nous constatons une augmentation de la consommation des stimulants et perturbateurs légaux ; du marché explosif des boissons énergisantes aux substances moins connues ...

Dans les raves, l'attrait pour les stimulants légaux fait son chemin depuis quelques années. Avant même que ces substances ne soient connues de la population, nous avons vu apparaître les *funkpills* et les *party pills*. Les consommateurs de ces comprimés affirment les considérer comme une alternative à la consommation de drogues illégales comme le *speed* et l'*ecstasy*. Toutefois, suite à leur expérience, plusieurs constatent des effets indésirables tels que des palpitations cardiaques et une redescende pouvant être accompagnées d'angoisse et de fatigue extrême.

Dans la même ligne de pensée, les expérimentateurs de tout âge sont parfois attirés

par la salvia. Lorsque nous questionnons l'opinion des gens sur la raison de sa légalité, deux grandes croyances reviennent toujours à nos oreilles, soit (a) cette plante est légale parce son effet est bref, et (b) elle est probablement moins puissante que le cannabis, par exemple. En réalité, s'il est vrai que son effet ne dure que quelques minutes, il s'agit d'un hallucinogène très puissant qui peut s'avérer déstabilisant. Plusieurs personnes nous ont confié avoir vécu des voyages terrifiants, n'ayant pas été avisées des effets de ce produit pourtant acheté légalement. Il demeure effectivement préférable de se préparer et d'être bien entouré lorsque l'on tente l'expérience!

La grande question demeure toujours : Est-ce moins risqué de consommer une substance légale? La réponse est difficile à trancher puisque peu d'études ont été réalisées sur ces psychotropes trop récemment découverts par nos autorités. En fait, il s'agit précisément de la raison d'être de leur vente libre, ceux-ci n'ayant simplement pas encore été réglementés par la loi. À travers un marché de consommation qui sollicite la confiance des acheteurs, il demeure risqué de croire qu'une substance légale comporte moins d'effets indésirables. ■

**L'équipe du Grip
Montréal**

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE **L'INJECTEUR** VOUS EST OFFERT **GRATUITEMENT**.
IL VOUS EST PAR CONTRE DEMANDÉ DE PAYER LES FRAIS POSTAUX.

VEUILLEZ COCHER LA CASE QUI VOUS CONVIENT ET LIBELLÉ VOTRE CHÈQUE À **CACTUS MONTRÉAL**

NOMBRE	POUR UN ENVOI	POUR UN ABBONNEMENT (4 NUMÉROS)
1 À 2 EXEMPLAIRES	3.00 \$ <input type="checkbox"/>	15.00 \$ <input type="checkbox"/>
3 À 5 EXEMPLAIRES	6.00 \$ <input type="checkbox"/>	20.00 \$ <input type="checkbox"/>
10 EXEMPLAIRES	8.50 \$ <input type="checkbox"/>	35.00 \$ <input type="checkbox"/>

DE PLUS JE DÉSIRE SOUTENIR
L'INJECTEUR À L'AIDE D'UN DON
D'UN MONTANT DE _____ \$
MERCI

SI VOUS DÉSIREZ PLUS DE COPIES OU QUE NOTRE SÉLECTION NE VOUS CONVIENT PAS,
VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE AU : **514-904-1241** OU PAR TÉLÉCOPIEUR AU : **514-847-0038**
OU PAR COURRIEL : **linjecteur_udi@yahoo.ca**